



**Objet : La lettre de la continuité pédagogique – Edition du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021**

Madame, Monsieur,

Suite à l'annonce présidentielle du mercredi 31 mars 2021, le collège doit mettre en place l'enseignement à distance, ou distanciel, pour l'ensemble de ses élèves la semaine du 6 au 9 avril 2021 et la semaine du 26 au 30 avril 2021.

Votre enfant a déjà connu cette situation lors du premier confinement de mars 2020. Pour le collège F. MISTRAL, il s'agit de s'appuyer sur l'expérience acquise pour la mise en place une nouvelle fois du distanciel.

L'organisation du distanciel du premier confinement sera largement reconduite pour la période à venir. **Pour rappel, le canal unique de communication entre le collège, les élèves et leurs familles est Pronote.**

**Chaque jour, les élèves recevront vers 8 heures 30 par Pronote un travail à faire dans 2 ou 3 matières et à rendre dans la journée.**

Le planning des matières est le suivant :

<b>Lundi ( sauf 5 avril 2021)</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
Histoire Géographie	Mathématiques	Anglais	SVT	Français
	Arts plastiques	Espagnol Ou	Technologie	EPS
	Ed. Musicale	Italien Ou Allemand	Physique - Chimie	

**Chaque élève aura un suivi hebdomadaire assuré par un enseignant ou un assistant d'éducation.**

**Au cours de cette période, je ne saurais insister sur l'importance de maintenir un rythme de travail et de vie propice aux apprentissages.**

**Le travail quotidien demandé aux élèves est d'environ 4 heures par jour. Il sera évalué. L'évaluation fait partie des outils professionnels utilisés par les enseignants. Elle permet d'entrer en relation pédagogique avec l'élève pour l'accompagner, le faire progresser. Cette pratique professionnelle n'a de sens que si elle s'appuie sur le travail personnel effectif de l'élève.**

Demain, vendredi 2 avril 2021, un professeur expliquera à votre enfant les modalités de mise en place de l'enseignement à distance.

Les identifiants de connexion à Pronote seront également distribués aux élèves et aux parents qui ne se sont jamais connectés à ce dernier.

Pour les parents qui se sont déjà connectés à Pronote et qui auraient égaré leurs identifiants de connexion peuvent les récupérer automatiquement s'ils ont fourni une adresse mel en se connectant au Pronote du collège.

Pour les familles qui ne possèdent pas d'équipement informatique à leur domicile, le Conseil départemental de l'Isère autorise le prêt de tablettes après signature d'un contrat de prêt.

**Cette mise à disposition de matériel informatique ne sera effective qu'à compter du mardi 6 avril 2021. Les familles concernées récupéreront le matériel au collège après prise de rendez-vous.**

Les demandes peuvent être faites auprès du professeur principal de l'élève via Pronote, lors de la prise de contact par la personne chargée du suivi de l'élève ou par un appel téléphonique au collège.

Pour les élèves de 4<sup>ème</sup> intéressés, une information complémentaire arrivera sur les modalités de dépôt de candidature pour la classe de 3<sup>ème</sup> Prépa-Métiers.

Pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, une information complémentaire arrivera prochainement relative au calendrier de fin d'année, et notamment sur l'orientation post-3<sup>ème</sup>.

Les enfants de personnels prioritaires, comme les personnels soignants, doivent être accueillis dans les établissements scolaires. Je ne connais pas actuellement les modalités d'accueil. Elles seront communiquées dès que connues.

Je ne manquerai pas de vous communiquer les éventuels ajustements d'organisation au vu de l'évolution du contexte sanitaire.

Je puis vous assurer de l'engagement de tous les personnels de l'établissement auprès de votre enfant et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Chef d'établissement

Yann NAZON